

## **transports : des mesures favorisant la mobilité douce**

**Dans son volet « Transports », le dossier du Plan d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) prévoit des mesures concrètes dans les domaines de la mobilité douce. Pour pouvoir obtenir un cofinancement de la Confédération, les mesures envisagées doivent suivre une planification stricte. Par voie de préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de 13'260'000 francs, pour l'étude des projets et la réalisation des mesures de mobilité douce ( piétons et vélos) prévues dans le Plan d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), sur la Commune de Lausanne. La réalisation est prévue entre 2011 et 2014 (mesures en liste A).**

Les études d'avant-projet de la liste A ont été remises à la Confédération fin 2009. L'exécution de ces projets débutera dès cette année, mais au plus tard en 2014. Pour mémoire le coût d'investissement de l'ensemble des mesures prévues dans le PALM représente 647,6 millions de francs. Les mesures de mobilité douce prévues en liste A sont de deux types. D'une part des paquets de mesures étudiées de manière globale à l'échelle du PALM et d'autre part des mesures spécifiques qui traitent de problèmes particuliers et localisés, celles-ci sont décrites une à une pour la Commune de Lausanne.

Dans les paquets de mesures prévues sur le territoire communal lausannois, sont incluses la création de nouvelles traversées piétonnes, 27 en tout, l'amélioration de la sécurité des cyclistes dans les carrefours, la démarcation de 145 kilomètres d'itinéraires cyclables dans l'agglomération, l'éclairage d'itinéraires de mobilité douce, des places de stationnement vélos aux abords des transports publics et l'amélioration de leur accessibilité notamment pour des personnes à mobilité réduite. Les mesures spécifiques sont un nouveau franchissement de l'avenue de Provence (Colline), un autre du métro m1 entre le quartier de Tivoli et la plateforme de Sévelin. Une nouvelle passerelle sous le viaduc A9 de la Chocolatière, une autre à Maillefer ainsi que la création d'une vélo-station, de 260 places, dans le secteur de la gare de Lausanne.

Le financement des études et des projets retenus à l'issue de l'évaluation de la Confédération sera pris en charge par cette dernière à hauteur de 40% dans le cadre du Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le solde étant à la charge des communes de l'agglomération et du Canton. Pour le financement communal, 1,5 millions de francs seront prélevés sur le fond de développement durable. Le Canton de Vaud au titre de sa « Stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2020 » datant d'octobre 2010, a déjà annoncé qu'il participerait à hauteur de 15 à 20 % au financement des mesures « vélo » du projet d'agglomération. Quant au paquet de mesures « amélioration de l'accessibilité aux interfaces de transports publics », il n'a pas fait l'objet d'une étude à l'échelle de l'agglomération et il ne pourra donc pas prétendre à une participation de la Confédération.

Les projets présentés visent à favoriser l'utilisation de la mobilité douce (piétons, vélos) et la combinaison avec les transports publics. Elle a été reconnue comme pertinente par la Confédération et permettra d'améliorer le report du trafic individuel vers une mobilité combinée, mobilité douce-transports publics.

La direction des travaux

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Olivier Français, directeur des travaux, 021 315 52 00**

*Le préavis n° 2011/7 se trouve sur internet à l'adresse : [www.lausanne.ch/preavis](http://www.lausanne.ch/preavis)*

Lausanne, le 26 janvier 2011